

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE EN DATE DU 13 AVRIL 2023

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNESDate de la convocation du Conseil de Communauté : 4 avril 2023Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'ARLANC

Délibération n°5

BUDGET PRIMITIF 2023 - Budgets annexes

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 09 mars 2023 ;

M. le Président soumet au conseil les budgets primitifs 2023 des budgets annexes qui peuvent se résumer comme suit :

	Ateller Relais	ZA Les Barthes	ZA Marat	Gîtes d'entreprises	Activités commerciales	SPANC	Ordures Ménagères	Lotissement rte de Beurrières
dépenses réelles de fonctionnement	45 975,67 €	488 903,63 €	736,00 €	41 118,00 €	1 995 383,00 €	247 347,08 €	6 280 566,70 €	
dépenses d'ordre et résultat reporté	104 869,67 €	859 069,83 €	246 447,36 €	91 293,00 €	313 331,73 €	2 005,29 €	1 062 006,19 €	191 516,92 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	150 845,34 €	1 347 973,46 €	247 183,36 €	132 411,00 €	2 308 714,73 €	249 352,37 €	7 342 572,89 €	191 516,92 €
recettes réelles de fonctionnement	128 747,00 €	31 535,05 €	177 145,97 €	132 411,00 €	2 199 118,00 €	224 514,00 €	5 792 047,00 €	95 714,73 €
recettes d'ordre et résultat reporté	91 172,40 €	1 319 930,74 €	70 037,39 €	- €	109 596,73 €	24 838,37 €	1 550 525,89 €	95 802,19 €
FONCTIONNEMENT RECETTES	219 919,40 €	1 351 465,79 €	247 183,36 €	132 411,00 €	2 308 714,73 €	249 352,37 €	7 342 572,89 €	191 516,92 €
dépenses réelles d'investissement	96 194,15 €	59 175,05 €	152 871,11 €	63 957,00 €	202 451,90 €	2 000,29 €	1 182 782,55 €	95 802,19 €
dépenses d'ordre et résultat reporté	46 008,00 €	1 593 611,01 €	69 444,17 €	336 083,60 €	130 728,70 €		10 731,37 €	95 802,19 €
RAR 2022	- €	- €	- €	1 384,64 €	132 670,46 €	20 595,50 €	434 697,37 €	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	142 202,15 €	1 652 786,06 €	222 315,28 €	401 425,24 €	465 851,06 €	22 595,79 €	1 628 211,29 €	191 604,38 €
recettes réelles d'investissement	21 905,85 €	799 458,94 €	69 444,92 €	254 719,62 €	69 261,51 €	- €	130 000,00 €	
recettes d'ordre et résultat reporté	215 944,49 €	853 327,12 €	152 870,36 €	146 705,62 €	194 480,25 €	10 202,79 €	1 498 211,29 €	191 604,38 €
RAR 2022	- €	- €	- €	- €	202 109,30 €	12 383,00 €		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	237 850,34 €	1 652 786,06 €	222 315,28 €	401 425,24 €	465 851,06 €	22 585,79 €	1 628 211,29 €	191 604,38 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de procéder à un vote au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'adopter les budgets primitifs 2023 pour chaque budget annexe ;
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution

Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le

